



## Home Jackin voiture retrouvé

Par **Toon59**, le **29/09/2018** à **01:48**

Bonjour,

Mon scirocco, qui a été volé dans la nuit de mercredi à jeudi par home-jackin (ils sont rentrés chez moi par effraction, m'ont menacé, frappé, ... me demandant les clés de la voiture), parmi les 3 suspects 2 ont été interpellés et mis en garde-à-vue après une course poursuite, à bord de mon véhicule, la voiture a été récupérée au commissariat puis placée en dépôt par un dépanneur. Maintenant qu'elle a été mise en dépôt, mon assurance GAN, me dit que je dois les contacter lundi matin pour y faire les réparations dues à la course poursuite, chez un garagiste.

Mes questions sont :

- Est-ce que, au tiers normal, c'est à dire sans le tiers plus qui permet d'être couvert contre le vol, car je me demande comment je doit interpréter la choses, la plainte a été déposée, tout a été fait directement, sans perte de temps, lundi je fait appel a mon avocats pour voir quel sont mes droits et mes réclamations. Je profite du week-end pour me faire éclairer via ce genre de forum avant d'attaquer tout ça lundi matin.

Merci d'avance pour vos réponses, désolé pour les fautes d'orthographe.

Par **Tisuisse**, le **29/09/2018** à **07:17**

Votre contrat d'assurance est un contrat "au tiers" c'est à dire qu'il ne couvre que les dommages que vous causez aux autres. Les dommages que vous, vous subissez, ainsi que les membres de votre famille, et ceux subits par votre voiture ne seront pas couverts donc

n'attendez aucun dédommagement de votre assureur puisque le vol n'est pas couvert. Je sais que l'assurance vol est chère mais une assurance, quelle qu'elle soit, n'est chère qu'avant l'accident, qu'avant la survenance d'un sinistre.

Par **morobar**, le **29/09/2018** à **09:05**

Bonjour,

Home jacking pour mémoire.

L'assureur n'interviendra, au mieux, qu'après condamnation des auteurs des faits en question.